

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016

Date de la convocation : 26/04/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

Mme M. ELAIN, M. E. ROY, Mme S. BREVAL, M. S. CHABIN, M. Ch. ROBIN,
Mme C. PITHOIS, Adjoint

Mme M.D. PAVY, M. Ph. RONSSIN, Mme F. BELLIN, M. B. PEYRIGUER-DARDING, M. D. GOELO,
Mme N. COËDEL, Mme G. BURGAUD, Mme B. CROCHARD-COSSADE, M. S. HERVY,
Mme M.F. JACQUET, Mme E. LATALLERIE, M. J.M. BERTON, Mme C. MARION, M. J.Y. PIQUET,
Mme I. BRIAND-DELAUCHE, M. Ph. MAHEUX, Mme M. M. CONRAD, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 3

M. M. THYBOYEAU, Adjoint, représenté par M. J.P. BRANCHEREAU, Maire

Mme F. TEXIER, Adjointe, représentée par Mme E. LATALLERIE, Conseillère Municipale

Mme M. COLLIN, Conseillère Municipale, représentée par Mme S. BREVAL, Adjointe

Secrétaire de séance : Mme M.F. JACQUET

La séance s'ouvre à 20H30

En préambule, Monsieur le Maire annonce qu'un disque bleu de stationnement est donné à chaque personne dans la salle. Il rappelle que la Commune va passer en période estivale et que la zone bleue va démarrer au 1^{er} juin.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Commission Culture

Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel ROY.

Emmanuel ROY informe que, depuis le dernier Conseil Municipal, la commission culture s'est réunie deux fois, le 29 mars et le 28 avril dernier.

Les points essentiels du 29 mars sont les suivants :

- Une longue rencontre a eu lieu avec Chantal BRICHET, Responsable de Bibliothèque Municipale Anita Conti. Ce fut un entretien très fructueux où les enseignements principaux suivants ont pu être dégagés : bilan d'activité positif (augmentation de la fréquentation des séniors mais baisse des fréquentations des juniors et des enfants, attribuée principalement aux effets du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à la scolarité du mercredi matin). Augmentation de la fréquentation de Lire à la Plage qui rencontre un franc succès. Il ajoute qu'il a assisté avec Chantal BRICHET à un entretien d'embauche pour les stagiaires d'été. Tous sont motivés et attirés par le système de Lire à la Plage qui n'est pas si répandu que cela.
- Les mercredis de La Turballe. Dans presque 2 mois, les mercredis de La Turballe vont démarrer. Il y a un grand engouement autour du Marché artisanal. Il y avait une fréquentation moyenne de 22 à 25 exposants. Pour cette année, 42 candidatures ont été reçues. Evidemment toutes ne seront pas retenues mais, cela montre qu'il y a une augmentation de la demande. Maintenant, il va falloir gérer, notamment en ce qui concerne les emplacements. De ce fait, il va falloir étendre les emplacements dans de nouvelles voies d'accès. Pour le moment, c'est à l'étude.
- Présentation par Monsieur PAVY de ses avis concernant la constitution du Conseil des Sages. Deux conceptions sont envisageables. L'une concernant la pratique expérimentale, qui a été mise en place à Dreux, de Monsieur PAVY, dans le cadre de sa carrière professionnelle lorsqu'il était Procureur de la République de Chartres. Elle consiste à essayer d'assurer une sorte de prévention par des sages municipaux (prévention des questions et problèmes de petites délinquances et d'incivilités). L'autre conception est de réunir un conseil d'anciens devant réfléchir sur des problèmes majeurs d'actualité qui peuvent se poser à la Commune et avoir un éclairage particulier de certains de nos aînés. C'est ce qui a été mis en place à Piriac Sur Mer. Evidemment, il faudra réfléchir sur l'évolution à donner à cette perspective hautement importante et qui faisait partie des objets d'engagements de la campagne municipale.

Les points essentiels du 28 avril sont les suivants :

- Guide de l'été. Cette année, il aura pour particularité, comme son nom l'indique, de commencer au solstice d'été, c'est-à-dire, le 21 juin. Il n'y aura pas deux présentations différentes, entre le Festi'Vent d'une part et les animations estivales d'autre part mais qu'un seul guide. Cela est destiné à valoriser encore plus ce guide et générer des économies. Les personnes qui fréquenteront la Commune, dès le mois de juin, pourront déjà avoir une idée assez précise sur ce qui se passera durant les mois de juillet et août. Peut-être resteront-ils ou reviendront-ils sur la Commune ?
- Préparation du P'tit Turballais n°16. Il explique que le P'tit Turballais succombe, au sens littéral du terme, sous les demandes d'articles. L'actualité à La Turballe est extrêmement riche mais, malheureusement, le volume du P'tit Turballais ne permet pas de faire face à toutes les demandes. Une réflexion va être engagée sur le maintien de sa présentation actuelle, à voir pour augmenter son volume, du moins ponctuellement, pour des sujets d'actualité plus sensibles.
- Il a rencontré Monsieur Philippe HUI, chef d'orchestre de l'orchestre philharmonique des Deux Mondes à Saint-Nazaire. Ce dernier cherche à promouvoir la présentation de la musique-dite classique-dans toutes les situations possibles et imaginables. Il y a peut-être matière à, non seulement faire connaître La Turballe, mais montrer que La Turballe est ouverte, aussi, à ce type d'exercice. Cela a tellement intéressé Philippe HUI, qu'il est venu en Mairie avec sa collaboratrice pour en parler. Cette année, cela ne va pas se faire compte-tenu du budget que cela représente pour le mettre en œuvre. Mais, l'année prochaine, Emmanuel ROY y compte bien puisque l'idée de Philippe HUI est d'organiser un concert dans la Criée. Cela devra bien évidemment être négocié avec Max PALLADIN, Directeur du Port, mais l'idée est, en soi, extrêmement porteuse et montrera, à la fois, le dynamisme et la richesse de La Turballe.

Joseph-Marie BERTON demande l'âge qu'il faut avoir pour faire partie du Conseil des Sages.

Emmanuel ROY répond que cela dépend de ce qu'il sera demandé comme type d'intervention aux sages qui seront désignés. Pour le moment, il n'a pas d'idée sur la question mais toutes les suggestions sont les bienvenues.

Joseph-Marie BERTON revient sur les conseils de quartier. Il demande un retour car il a vu un article, sur le P'tit Turballais n°15, et a été assez surpris de ne pas avoir été invité. Il demande s'il est possible d'avoir les noms des représentants de quartier.

Emmanuel ROY répond que la liste des personnes, qui se sont portées candidates pour être conseillers de quartier, est parue dans le P'tit Turballais n°15. Le quartier, qui a le plus de candidat, est le quartier centre. Pour les autres quartiers (à part Trescalan où il y a 4 conseillers sur 5), c'est un peu plus difficile de retenir les noms. Au fur et mesure de la sortie des P'tit Turballais, lorsque des candidats se présenteront, il sera précisé leurs numéros de téléphone et adresses, pour que tout à chacun puisse s'adresser à elles et faire remonter les informations. Une réunion officielle de signature solennelle de la charte, que chaque conseiller de quartier doit respecter, a eu lieu le vendredi 29 avril dernier. Cela a été une réunion particulièrement sympathique et qui, outre son caractère solennelle, a permis de compléter les échanges qui ont déjà eu lieu et, d'entrevoir tous ensemble, les perspectives d'évolution au sein de conseils de quartier. Il relance un appel aux candidatures pour les trois conseils de quartier (Brandu, Bellevue et Belmont, d'une part, Trévaly, Requer et La Falaise d'autre part et enfin Coispéan).

Commission travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Christian ROBIN.

Christian ROBIN explique que la commission s'est réunie le 26 avril dernier.

En préliminaire, il informe que la commission travaux examine les projets finalisés à titre consultatif de la même façon que la commission d'urbanisme.

- L'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc : l'objectif était qu'en partant de l'état actuel il a été constaté que c'était un axe de transit dédié à l'automobile. L'objectif a été d'en faire un espace de redynamisation économique et un cœur de ville accessible à tout usager, en toute sécurité. Les solutions retenues sont les suivantes :

En coupe: d'une part une surélévation et mise au même niveau de la chaussée et des trottoirs pour l'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites (PMR) aux commerces. D'autre part, qu'il y ait un partage de l'espace entre les voitures et les autres usagers (piétons et cyclistes) et, une surélévation du plateau d'entrée de ville qui marque véritablement l'entrée de la ville.

En plan: la largeur de bande circulante est réduite, la largeur de trottoir est augmentée et, il y a un traitement des passages piétons en placettes.

Pour les matériaux utilisés, la chaussée sera en enrobé, les trottoirs en béton désactivé et les placettes en pavés collés.

Pour les dispositions concernant les usagers, la vitesse sera limitée à 30 km/h, la zone bleue sera étendue à l'année et une partie du stationnement sera supprimée l'été afin qu'il y ait plus de convivialité entre les piétons et les magasins. Sept places d'arrêt minute seront aménagées à divers endroit.

Pour le budget prévisionnel, l'opération se monte à 472 000 € HT avec un certain nombre de subventions attendues : 200 000 € HT du Fond d'investissement Local, 50 000 € HT de Dotation Equipement Territoire Ruraux, 13 000 € HT du Conseil Départemental et 20 000 € HT des amendes de police. La charge pour la Commune sera donc de 189 000 € HT avec une phase de démarrage prévisionnelle pour octobre 2016 et une durée de chantier de 4 mois.

Monsieur le Maire confirme que le montant du Fond d'investissement Local est acté ainsi que la Dotation Equipement Territoire Ruraux.

- Automatisation des sanitaires publics Boulevard du Commandant Famchon : l'objectif est de salubrité publique. Concernant l'état actuel, c'est un état sanitaire inadapté qui entraîne des conditions de travail inacceptables pour le personnel. L'état projeté est d'abord une automatisation des heures d'ouverture et de fermeture et une automatisation du nettoyage après chaque utilisation. Le budget de l'opération est très couteux puisqu'il est de 47 000 € TTC. Il explique qu'il a fallu ouvrir les toilettes existantes afin d'effectuer toute une série d'aménagement, de découpe et de pose de linteau en granit pour que puisse s'encastrier très exactement un module qui doit être aux alentours de 25 000 €. Les travaux ont commencé en avril et la durée du chantier est d'un mois et demi.

- Réfection des enduits du Moulin de Kerbroué : l'objectif est l'entretien du patrimoine communal. Actuellement, l'étanchéité est dégradée, l'eau s'infiltré et cela menace même la structure du bâti, c'est-à-dire, du moulin. De plus, l'aspect extérieur est indigne du travail qui est accompli par l'association Au Gré des Vents pour maintenir la fonctionnalité et l'attrait de ce moulin. Les travaux projetés sont, d'abord un échafaudage, piquage du mur et la réalisation d'un enduit à la chaux. Le

budget de l'opération est de 25 000 € TTC et la date de démarrage des travaux est prévue pour le mois de mai 2016 pour une durée d'un mois.

- Création des tribunes au complexe sportif Gaby Vallot : l'objectif est la valorisation des équipements sportifs. Actuellement, la capacité d'accueil est insuffisante pour homologuer le terrain afin de recevoir des matchs de plus grandes importances. Pour la remédiation, on réalise un doublement de la tribune existante, à l'identique, et la réfection des abris pour les juges de ligne. Le budget de l'opération est de 60 000 € TTC avec une date de démarrage en mars 2016 pour une durée de deux mois.

Monsieur le Maire explique que le coût des tribunes doit être aux alentours de 47 000 € et le coût augmente à 60 000 € car les abris des juges de ligne sont complètement obsolètes.

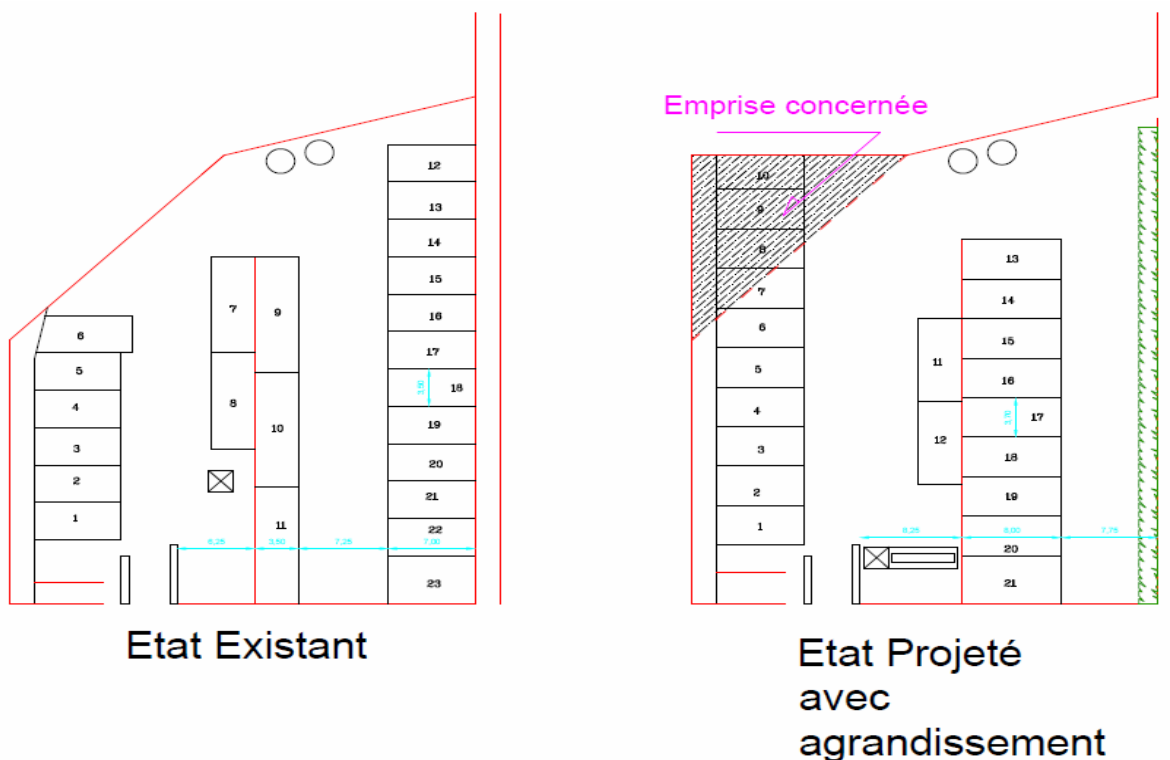
- Changement des bornes de vidange des aires de camping-cars d'Alphonse Daudet et de la Grande Falaise : il s'agit de se mettre en conformité avec la charte pour la reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles et de pêche à pied des Traicts du Croisic et des barres de Pen Bron, signée le 24 janvier 2014. Ces bornes étaient défectueuses avec un matériel obsolète et défaillant. D'autre part, il avait été constaté une utilisation intempestive par des personnes extérieures à l'aire de camping-car. Un changement des bornes eau potable et eaux usées est la solution. La fourniture d'eau potable se fera désormais par ticket d'entrée sur les aires uniquement. Le budget de l'opération est de 25 000 € TTC pour les deux aires avec un démarrage des travaux pour mai 2016 et une durée d'un mois. Il ajoute qu'une subvention de l'Agence de l'Eau est attendue avec une négociation qui est entre 40 et 60 %.

Monsieur le Maire ajoute que, normalement, la subvention s'élèverait à 60 %.

- Modification du stationnement sur l'aire de la Grande Falaise : il s'agit d'éviter les conflits d'usage entre les camping-caristes et les riverains. Donc, il va y avoir un agrandissement du côté VVF, une allée de circulation déplacée côté des habitations voisines pour éloigner les places de stationnement des propriétés voisines. De plus, pour remplacer les pins qui gênaient la réception de la télévision, des bambous vont être plantés pour corriger l'impact visuel. Le coût des travaux est de 1 900 € et ils seront effectués en régie.

Corine MARION revient sur ce qui avait été annoncé en commission travaux, soit un coût des travaux de 800 €, elle demande une explication.

Christian ROBIN répond qu'il ne l'explique pas, ce n'est pas 800 € mais 1 900 €. Il présente le plan de cette modification.



- Démolitions de la Maison Madonna et de la maison Rue du Manoir : l'objectif d'abattre la maison Madonna est d'aménager l'accès à une future urbanisation et celui de la maison Rue du Manoir est de faire place nette pour la construction de Logements Aidés. Le budget de la démolition de la Maison Madonna est de 15 000 € TTC et de 30 000 € TTC pour celle de la Rue du Manoir parce qu'il y a de nombreux arbres qui vont disparaître ainsi qu'un désamiantage. Les travaux sont prévus pour la semaine 21 avec une durée d'un mois.

- Création d'une aire de jeux Rue du Loc Croisey : les jeux étaient jugés dangereux et obsolètes donc ils seront remplacés par des jeux plus attractifs. Le coût est de 35 000 € TTC, cela est prévu pour juin 2016 pour une durée d'un mois.

Nadine COEDEL demande ce que les 35 000 € couvriront comme structures.

Emilie LATALLERIE répond que cela comprend les 4 structures de jeux ainsi que l'aménagement extérieur (sol, enclos, etc...).

Christian ROBIN revient sur le coût global des travaux qui s'élève à 710 900 €, les subventions escomptées sont d'environ 293 000 €, soit une charge pour la commune de 417 900 €.

Il donne lecture des avis de la commission.

- L'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc : avis favorable, beau projet qui présente un enjeu pour l'attractivité de la commune. Il ajoute qu'Isabelle BRIAND-DELAUCHE s'était demandée, lors de la commission, si les commerçants ne pouvaient rénover les façades. Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible, pour une commune, d'exiger la réhabilitation des façades et que seule une incitation peut s'envisager. Isabelle BRIAND-DELAUCHE s'est également interrogée sur le pastillage des commerces afin de savoir s'il serait maintenu ou conservé pour certain commerce. Christian ROBIN n'est pas favorable aux pastillages des commerces mais ce n'est que son avis. Cela fera l'objet d'un point à discuter en commission d'urbanisme. Michel THYBOYEAU s'est interrogé sur l'opportunité de mettre des potelets pour empêcher le stationnement. Enfin, il a été remarqué qu'il y avait une place supprimée devant une habitation donc peut-être serait-il nécessaire de recréer une place d'arrêt minute notamment pour la boulangerie Delestre. La commission était plutôt favorable à ce rétablissement de place.

- Automatisation des sanitaires publics Boulevard du Commandant Famchon : avis positif.

- Réfection des enduits du Moulin de Kerbroué : Isabelle BRIAND-DELAUCHE a demandé s'il n'était pas possible d'avoir une subvention des monuments historiques. Cela va être demandé.

- Création des tribunes au complexe sportif Gaby Vallot : avis favorable des membres.

- Changement des bornes de vidanges des aires de camping-cars d'Alphonse Daudet et de la Grande Falaise : avis favorable.

- Modification du stationnement sur l'aire de la Grande Falaise : Isabelle BRIAND-DELAUCHE avait demandé le coût.

- Démolitions de la Maison Madonna et de la maison Rue du Manoir : les membres de la commission ont demandé le nom de la société retenue qui est DLD Environnement.

- Création d'une aire de jeux Rue du Loc Croisey : avis favorable.

Philippe MAHEUX demande, concernant les sanitaires du Boulevard du Commandant Famchon, qui fera l'entretien. Toutes toilettes automatisées ont un coût d'entretien. Est-ce que cela a été vu et est-ce qu'une société sera présente pour effectuer cet entretien ?

Christian ROBIN répond négativement. L'entretien consiste à réalimenter en consommable et ce sera le personnel communal qui le fera.

Philippe MAHEUX parle surtout du mécanisme et de l'automatisation des toilettes. Cela a un coût de fonctionnement donc au moins un entretien par an par une entreprise spécialisée.

Jean-Yves PIQUET revient sur l'aménagement de la Rue du Maréchal Leclerc. Il demande si Monsieur le Maire peut lui présenter un plan.

Monsieur le Maire répond positivement. Il rappelle que, tout d'abord, il y a eu plusieurs comités de pilotage avec les commerçants et les riverains. Ensuite, il y a eu une dernière réunion avec l'ensemble du comité de pilotage, soit environ une quinzaine de personnes, afin de voir les derniers ajustements. Enfin, une réunion publique a eu lieu, le 11 avril dernier, où toute la population était invitée. Cela a également été présenté à la réunion de quartier du centre-ville.

Joseph-Marie BERTON interrompt Monsieur le Maire. Il devait faire partie du groupe de travail pour cet aménagement. Il a été convié à la première réunion, a participé au vote pour l'architecte, mais après il n'a plus participé aux réunions.

Monsieur le Maire répond qu'après, c'était une réunion avec les commerçants uniquement.

Philippe MAHEUX n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire répond que cela a été présenté en commission d'urbanisme dont Philippe MAHEUX fait partie, il fallait y assister.

Philippe MAHEUX pense qu'en tant qu'élus, ils auraient pu avoir le privilège de ce voir présenter le projet avant, avec les élus de la majorité et de l'opposition.

Monsieur le Maire reprend la présentation du projet. Il ajoute que le but de cet aménagement est l'accessibilité.



Christian ROBIN ajoute que les commissions d'urbanisme et de travaux travaillent sur des projets ficelés. Donc, à la dernière commission de travaux, Christophe HUGNOT, Directeur des Services Techniques était présent, a présenté ce plan dans les détails et a répondu à toutes les questions.

Philippe MAHEUX revient sur ce qu'a dit Christian ROBIN. Il rappelle ce que Monsieur le Maire avait dit lors de son élection, c'est-à-dire que les commissions n'étaient pas obligatoires. Comme il voit que Christian ROBIN part sur le type de réflexion que les commissions se réunissent pour travailler sur des projets ficelés, il aimerait que la dénomination « commission » soit modifiée par le terme « présentation » des travaux ou de l'urbanisme. Une commission est faite pour travailler et non voir des projets qui sont déjà ficelés d'avance.

Christian ROBIN répond que ce sont des projets. Dans une commission d'urbanisme ce sont des projets qui appellent des réflexions et, la commission de travaux qui a eu lieu la dernière fois a appelé les réflexions qu'il a exposé, ici, avec des réticences et des demandes qui ont été satisfaites.

Philippe MAHEUX répond qu'il n'est pas contre le projet. Ce qu'il entend c'est que ce sont des projets ficelés donc ce n'est pas une commission mais une information.

Corine MARION précise que Christian ROBIN a bien dit que la commission travaux était une commission à titre consultatif. Donc, c'était une réunion d'information et non pas une réunion de travail. Elle est d'accord pour que les projets soient ficelés mais elle pense que les élus de la majorité ont des devoirs et des obligations, envers les élus de la minorité, qu'ils n'ont pas actuellement.

Classement Office de Tourisme et Commune Touristique

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine PITHOIS.

Catherine PITHOIS informe que la commune de La Turballe est dénommée Commune Touristique par arrêté préfectoral du 18 avril 2016 et ce, pour une durée de 5 ans. Cela s'est déroulé en deux phases. La première phase, qui est absolument nécessaire, est le dépôt d'un dossier par l'Office de Tourisme pour accéder à un classement en catégorie III, qui est le classement minimum exigible pour ensuite faire le dossier de demande dénomination Commune Touristique. Donc, ce dossier mené par l'Office de Tourisme, avec l'accompagnement et l'appui des élus du début jusqu'à la fin, a duré, à peu près, un an. Cela n'a pas été simple, il y a eu des allers-retours entre le dossier et la Préfecture car tout n'était pas forcément au point. Finalement, tout a été fait et la Commune est arrivée à ce classement de catégorie III. Elle remercie l'Office de Tourisme pour sa mobilisation sur ce dossier.

La deuxième phase est le dépôt du dossier par la Municipalité pour l'obtention de cette dénomination de Commune Touristique. Une Commune Touristique est, d'une part, une Commune qui présente un rapport minimal entre ses capacités d'hébergement, d'accueil et sa population permanente. D'autre part, il faut que cette Commune présente une attractivité touristique évidente qui va être mesurée par, entre autre, les articles de journaux, etc... C'est un dossier assez important à fournir.

Elle souhaite revenir sur l'attractivité touristique. Une Commune attractive touristiquement est une Commune qui est dynamique dont les acteurs sont très impliqués et ces acteurs sont très variés. Il y a

bien sûr l'Office de Tourisme qui assure l'accueil et la promotion de ce qui est fait. C'est ce qui est fait, c'est le plus important car c'est le support de la Commune Touristique. Et cela, c'est d'une part les associations et les bénévoles qui s'impliquent beaucoup et qui assurent un nombre d'animations phénoménal. Ensuite, il y a la mise en valeur du patrimoine qui est le travail de la Mairie. Il y a aussi les associations culturelles et sportives qui donnent la possibilité de pratique ou d'activités en relation avec la culture et le sport, les services de la Mairie qui assurent des animations, qui construisent et créent des événements, ce qui est un travail de longue haleine puisque cela se prépare tout au long de l'année afin de préparer la saison touristique. Donc, c'est un ensemble d'acteurs qu'il faut tous remercier. Il faut penser aussi aux commerçants et aux restaurateurs qui, également, agissent pour créer des événements et pour assurer l'accueil et le contentement de tous ces touristes qui viennent dans notre ville. Ce couronnement de La Turballe en Commune Touristique est vraiment le travail de toute la Commune. Dans les journaux, on a pu voir que l'Office de Tourisme était très heureux de son classement mais elle pense qu'il faut citer tous les acteurs qui ont participé à ce classement et ils sont nombreux. Elle tient à les remercier tous.

Les retombées, pour la Communes, sont que l'Etat considère qu'une Commune Touristique doit bénéficier d'une dotation supplémentaire pour compenser les charges résultantes de l'afflux touristique généré par ces qualités, dès lors que le classement en station de tourisme est obtenu.

Nadine COEDEL demande comment s'annonce la saison touristique 2016 au niveau des réservations.

Catherine PITHOIS répond que pour le moment les hébergeurs sont contents.

Philippe MAHEUX aimerait remercier l'Office de Tourisme pour le travail qui a été fait depuis des années, les commerçants, les associations et toute la vie communale. Il pense qu'un dossier, comme celui qui a été présenté, n'a pas été fait que sur deux ans mais sur des années bien antérieures. Il pense que le dossier a été vraiment étoffé depuis 5 à 10 ans donc il faut remercier toutes ces personnes-là. Une Commune qui est dynamique, comme cela, c'est grâce à toutes ces associations et ces commerces. Cette notoriété a été faite sur des années de mise en place d'activités, etc... sur l'ensemble de la Commune.

Catherine PITHOIS répond qu'elle a eu l'impression, au début, qu'il ne l'avait pas écouté. Elle lui signale que le dossier, qu'elle a vu de près puisqu'elle a participé à son montage, repose sur tous les événements d'une année.

Monsieur le Maire intervient. Il explique que cela faisait partie de la feuille de route qu'il a écrit en 2015 à Catherine PITHOIS. Il rappelle que l'Office de Tourisme était déclassé depuis des années. Donc cela faisait partie d'une priorité que la Commune de La Turballe devienne une Commune Touristique. C'est le travail d'une année et il souhaite remercier Catherine PITHOIS d'avoir traduit tout le site de l'Office de Tourisme en anglais puisque l'Office de Tourisme était incapable de le faire. A un moment donné, il veut bien qu'on tire la couverture à soi mais il ne faut pas oublier tous ceux qui ont travaillé autour, il y a l'Office de Tourisme, certes, mais il n'y a pas qu'eux. Il y a Catherine PITHOIS, les commerçants, les artisans, les hébergeurs et ce n'est pas que l'Office de Tourisme.

Philippe MAHEUX répond qu'il a remercié tout le monde.

Monsieur le Maire rétorque qu'il a surtout remercié l'Office de Tourisme et le travail effectué depuis des années. Il ne peut pas laisser passer cela. Ce n'est pas Philippe MAHEUX qui a géré le dossier.

Philippe MAHEUX est d'accord, peut-être qu'il n'a pas géré le dossier mais, en gros, en deux ans toute la Commune de La Turballe a été chamboulée.

Monsieur le Maire répond positivement en ce qui concerne l'Office de Tourisme et il le revendique haut et fort. C'est grâce au travail de Catherine PITHOIS et à tous les interlocuteurs qu'il y a autour, c'est un travail d'équipe avec un meneur qui était la Commune.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

1 – Présentation de la décision :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mars 2016, par laquelle l'assemblée communale a adopté le budget primitif de la Commune pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut attribuer des subventions aux associations légalement constituées et qui en font la demande afin de soutenir leur fonctionnement et leurs actions. La Commune de La Turballe apporte, dans ce cadre, son soutien financier aux associations dont le siège est situé sur la commune ou qui exercent des activités sur le territoire communal. Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération distincte.

Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux critères d'attribution ont été fixés, tant pour ce qui concerne les associations sportives que les associations culturelles ou autres. L'attribution des subventions par association apparaît dans le tableau joint à la présente délibération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'au regard de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention doit être conclue entre la Commune et les associations dont le montant de subvention dépasse le seuil de 23 000 € annuel.

2 – Impact budgétaire et financier :

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif de la commune.

3 – Avis de la commission finances du 21 avril 2016 :

La commission finances a étudié le dossier.

SYNTHESE DES SUBVENTIONS 2016

<u>CULTURE</u>	Subventions allouées
Au Gré des Vents	10 354,00
Banc public	0,00
Club photo	460,00
Comité des Fêtes	3 921,00
Rencontres Musicales	0,00
Choralines	1 000,00
Les sonneurs de la Turballe	1 000,00
Groupe vocal Mosaïque	608,00
Office de Tourisme	10 000,00
Peintres témoins de leur région	80,00
Strollad an Tour Iliz	2 400,00
Prisme	0,00
<u>SPORTS</u>	
Entente Sportive Maritime	
Atlantic Basket Club Turballais	1 500,00
ESTO Tennis	2 000,00
Cercle Nautique de la Turballe	0,00
Randonnée Cyclistes Turballaise	250,00
Musculation Fitness Turballais	0,00
ESTO Pétanque	700,00
ESTO Yoga	200,00
Moto Club Turballais	1 500,00
Modélisme - PIAM	250,00
Nautisme en Pays Blanc	4 500,00
Nautisme en Pays Blanc matériel	
Amicale Laïque Volley	600,00
Société des Régates de la Turballe	700,00
Gymnastique Volontaire Turballaise	300,00
Fitness Sport Turballais	350,00
La Turbad Badminton	200,00
Les flèches turballaises	2 300,00
Sport boule La Turballe	750,00
Unit of ride	0,00
Budo karaté club section La Turballe	0,00
Surfcasting turballais	450,00
O.M.S. + Foulées turballaises	1 700,00
<u>SOCIAL</u>	
Club Loisirs et convivialité (retraité)	600,00
Œuvre Pen-Bron (croisière)	1 200,00
Prévenir et réparer	0,00
SNSM LA TURBALLE	2 400,00
<u>LOCAL</u>	
A.V.F. Accueil des villes françaises	1 000,00
Comité de Jumelage	2 054,00
<u>DIVERS</u>	
Amicale Laïque	1 300,00
Amicale du personnel communal (dont médailles)	4 850,00
Kerkaba	0,00
Société de chasse la turballaises (échenillage et cartouches)	2 776,00
DUMET Environnement	200,00
Union Nationale des Anciens Combattants	500,00
TOTAL	64 953,00

Monsieur le Maire revient sur l'Office de Tourisme à qui la Commune va allouer une subvention de 10 000 €. Il rappelle que, dans le cadre de la Loi NOTRe, la compétence tourisme va à CAP Atlantique au 1^{er} janvier 2017. Donc, l'Office de Tourisme n'existera plus puisque ses salariés iront d'office à CAP Atlantique. Ce qui veut dire que les comptes devront être rendu à quasiment 0 € en fin d'année. L'année dernière, la subvention allouée à l'Office de Tourisme était de 91 000 €. Ils avaient dégagé, en 2014, 64 357 €. En 2015, avec la subvention municipale de 91 000 € et dû au travail qu'ils ont fait, ils ont dégagé 82 878 € c'est-à-dire 20 000 € de plus. Donc, 70 000 € auraient largement suffi comme subvention. Ensuite, concernant les salaires, qui étaient de 87 000 € environ en 2014, ils sont passés à 100 000 € environ en 2015 mais avec un remboursement de contrat aidé de 12 037 €. En ce qui concerne les recettes, en 2014, ils ont eu 127 000 € et sont passés en 2015 à 161 000 €. Ce qui veut dire qu'ils ont bien travaillé (la vente d'article, la commission sur la billetterie, la publicité, etc...). Aujourd'hui, ils encaissent 82 000 €, sur leurs comptes, qui couvrent largement les salaires. La question est simple, doit-on donner à l'Office de Tourisme une subvention de 90 000 €, comme ils l'ont demandé, sachant que théoriquement ils n'en auraient même pas besoin ? La Commune va leur verser une subvention de 10 000 € mais qui sera étalée dans le temps. Il avait expliqué cela au Président de l'Office de Tourisme lorsqu'il l'avait vu et ce dernier était d'accord car les comptes devront être rendus à 0 € en fin d'année 2016. Trois jours après, lors de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme, Monsieur le Maire apprend qu'ils demandent 90 000 €. Il est désolé mais il ne peut pas donner cette somme.

Jean-Yves PIQUET demande le montant de la subvention qui avait été demandée par l'association Prévenir et Réparer en 2015.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'avaient rien demandé en 2015 et n'ont rien demandé en 2016.

Emilie LATALLERIE précise que, pour les associations sportives, où il apparaît 0 €, c'est qu'elles n'ont rien demandé.

DELIBERATION

VU les articles L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Emmanuel ROY, Marie-Madeleine CONRAD, Nadine COËDEL et Emilie LATALLERIE intéressés à la question, n'ont pas participé au vote.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : adopte, au titre de l'année 2016, la répartition des subventions aux associations telle que figurant dans le tableau,

Article 2 : attribue lesdites subventions,

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant de subvention approche ou dépasse le seuil de 23 000 € annuel.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Présentation de la décision :

Le tableau des effectifs doit être modifié pour les raisons suivantes :

I - A la suite du départ en retraite d'un agent des services administratifs, le recrutement a été effectué en interne ce qui nécessite la création d'un poste correspondant au grade de l'agent recruté et l'organisation du remplacement de celui-ci.

II - De la demande de disponibilité pour convenance personnel d'un agent du pôle « sécurité environnement »

III - Les avancements de grade ont été vus par la CAP du Centre de Gestion le 5 avril dernier, il convient de créer les postes nécessaires à la nomination des agents concernés.

Monsieur le Maire informe que, suite au départ d'Emmanuel LOUIS de la Police Municipale, c'est Madame Christine BERHAULT qui le remplacera et prendra ses fonctions le 04 juillet prochain.

Marie-Madeleine CONRAD demande s'il serait possible d'avoir le tableau des effectifs. De plus, elle revient sur l'organigramme. Les membres de l'opposition avaient rencontré Monsieur le Maire en novembre 2014 pour demander un organigramme et Monsieur le Maire leur avait répondu qu'il voulait attendre le nouveau Directeur Général des Services qui arrivait peu de temps après. Ensuite, au printemps 2015, la demande a été renouvelée car la Maison de l'Enfance venait d'intégrer la Mairie.

Ensuite c'était à l'automne 2015, une autre demande a été faite mais là, il y avait une réorganisation des services. Donc, elle réitère la demande aujourd'hui.

Monsieur le Maire est très content qu'elle demande l'organigramme car il est fait et sera bientôt transmis.

DELIBERATION

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79-1 et son article 80,
VU l'avis de la CAP du Centre de Gestion du 5 avril 2016,

CONSIDERANT :

- les différents départs de la collectivité (retraite, disponibilité),
- les avancements de grade.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : approuve la modification suivante du tableau des effectifs :

Poste à supprimer	Poste à créer
2 postes d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^d classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique de 2 ^d classe à 22h15mn/semaine	1 poste d'adjoint technique de 2 ^d classe à temps complet 1 poste d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à 22h15mn/semaine
2 postes d'agent de maîtrise à temps complet	2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^d classe à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet	1 poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet
	1 poste de Chef de Service de Police Municipale

Convention de mise à disposition de données cartographiques GAZ

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

Présentation de la décision :

Monsieur le Maire expose que la Commune de La Turballe souhaite détenir les données géo-référencées des ouvrages Gaz du réseau concédés à GrDF sur son territoire.

Ces données n'étaient jusqu'alors communiquées à l'autorité concédante, que sur la base d'une demande formée par la collectivité ou dans le cadre du retour d'instruction des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des déclarations de travaux (DT) des entreprises. Or, il est apparu évident à la Commune qu'une connaissance complète et approfondie de l'ensemble du réseau des ouvrages enterrés, qu'il s'agisse du gaz, de l'électricité, de l'eau ou de l'assainissement, était une nécessité absolue afin de programmer, au mieux ses chantiers à venir.

C'est la raison pour laquelle elle s'est récemment approchée des opérateurs disposant d'ouvrages de ce type sur le territoire communal afin d'établir une convention prévoyant la mise à disposition des données numériques géo-référencées desdits ouvrages.

C'est pour répondre à cette sollicitation que GrDF propose à la Commune la convention annexée à la présente délibération.

Dans cette convention, GrDF s'engage à communiquer à la commune de La Turballe :

- Le tracé des réseaux de distribution gaz à la représentation moyenne échelle
- La matière, le diamètre, le niveau de pression et la décennie de pose des canalisations ou l'année de pose des canalisations.
- Les robinets de réseaux utiles à l'exploitation.
- Les branchements mis en service à partir du 20 Août 2000 reportés sur la cartographie
- Les positions des postes de livraison et de distribution publique.

GrDF s'engage à fournir ces données dans un délai d'un mois à compter de la demande.

La convention sera établie pour une durée de 2 ans et sera reconduite tacitement chaque année.

Philippe MAHEUX trouve cela très bien qu'on commence à répertorier tous les réseaux qui se trouvent sur la Commune. Il demande si la même chose va être faite pour EDF, l'assainissement, etc...

Christian ROBIN répond que CAP Géo a référencé tous les services et réseaux d'eau potable y compris les hydrants, les eaux usées et l'alimentation en électricité.

Monsieur le Maire ajoute que la compétence des eaux pluviales est passée à CAP Atlantique depuis le début de l'année 2015. Il ne manquait plus que le gaz, ce qui est important, car un problème de gaz est survenu sur la Commune le 05 avril dernier.

Philippe MAHEUX demande, concernant la durée de la convention, comment elle est reconduite au bout de deux ans.

Monsieur le Maire répond qu'elle est reconduite tacitement chaque année.

Corine MARION demande comment sont fournies les données.

Christian ROBIN répond qu'elles sont remises à jour mais il ne serait pas dire la fréquence.

Philippe MAHEUX revient sur les antennes afin de savoir où elles se trouvent.

Christian ROBIN répond que, pour le moment, il n'a pas de nouvelles.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la Commune de La Turballe connaisse l'emplacement des ouvrages gaz sur son territoire,

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la Convention de mise à disposition des données numériques géo-référencées des ouvrages gaz sur le territoire de La Turballe avec le concessionnaire du réseau GrDF, telle qu'annexée à la présente délibération

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Projet de déclassement dans le domaine privé Allée de la Calypso – Parcelle d'environ 39 m²

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

1 – Présentation de la décision :

La SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE représentée par Monsieur CHEVALIER Daniel a, par courrier en date du 17 août 2015, sollicité la commune pour se porter acquéreur d'un délaissé communal, d'une superficie d'environ 39 m², situé Allée de la Calypso, au droit des parcelles AR n° 531 et n° 549 qu'elle envisage d'acquérir.

Cet espace public n'est pas utilisé pour la circulation et est situé en retrait de la voirie

Les services fiscaux, dans un avis en date du 5 Janvier 2016, ont estimé la valeur vénale de cette emprise à 585 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

2 – Avis de la commission

Avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 03 novembre 2015.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT que le délaissé communal situé Allée de la Calypso n'est pas affecté à la circulation publique ;

CONSIDERANT que son déclassement n'impactera pas la circulation générale de l'Allée de la Calypso ;

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve le projet de déclassement du délaissé communal Allée de la Calypso,

Article 2 : met à l'enquête publique le dossier de déclassement du délaissé communal Allée de la Calypso,

Article 3 : désigne, ALP, géomètre à Saint-Nazaire pour réaliser le document d'arpentage,

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à désigner par arrêté le commissaire-enquêteur.

Règlement intérieur Marché

Sophie BREVAL, Adjointe, expose le rapport suivant :

1 – Présentation de la décision :

Le Conseil Municipal est compétent pour la création, translation et fermeture d'un marché de détail.

Le Maire est compétent, dans le cadre de ses pouvoirs de police, pour établir le règlement intérieur du marché.

Par délibération en date du 28 avril 2015, le Conseil Municipal avait adopté le règlement intérieur du marché.

Le Conseil Municipal n'étant pas compétent, le règlement intérieur ne peut pas être appliqué.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 9 du 28 avril 2015.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, établira, par arrêté, le règlement intérieur du marché de La Turballe.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 28 avril 2015 approuvant le règlement intérieur du marché couvert et extérieur,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal n'est pas compétent pour établir le règlement intérieur du marché,

Sur le rapport présenté par Sophie BREVAL, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : rapporte la délibération n° 9 du 28 avril 2015.

Convention entre la Commune de La Turballe et l'Entente Sportive Maritime (ESM)

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Présentation de la décision :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions du partenariat avec l'ESM :

- Intervention technique de type « traçage des terrains » assurée par l'ESM par l'intermédiaire d'un emploi d'avenir,
- Intervention hebdomadaire pendant la saison de football en tenant compte des conditions météorologiques pouvant venir perturber le planning des matchs,
- Intervention évaluée sur l'année à 14% du temps du contrat d'avenir,
- Intervention qui fera l'objet d'un suivi régulier des services techniques permettant de veiller à une bonne évaluation du partenariat.

La Commune participe aux frais d'intervention selon la répartition du temps et les modalités définies ci-dessus.

Il est rappelé que l'ESM reste l'employeur du contrat d'avenir.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt local et social avéré de l'Entente Sportive Maritime,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la convention entre la commune de la Turballe et l'Entente Sportive Maritime, telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

CONTRATS

Date de la décision	Objet	Société	Durée	Montant
14/03/2016	contrat d'engagement	Walter sôp – Monsieur Brinchault	10/08/2016	890,00 € TTC
14/03/2016	contrat de cession	Association Vent du large	17/08/2016	687,00 € TTC
22/03/2016	contrat de cession	Association Youplaboum	26/06/2016	2 117,00 € TTC
22/03/2016	devis animation	Association La sauce ludique	20/07/2016	800,00 € TTC
29/03/2016	devis animation	Maquillages enfants Rose Quigley	06 et 20/07/16 17 et 24/08/16	560,00 € TTC
29/03/2016	devis animation Festi'Veut	Eolia concept	25 et 26/06/16	2 200,00 € TTC
30/03/2016	contrat de cession	Cie Détour de rue	24/08/2016	590,80 € TTC
30/03/2016	devis animation	C'Hoariou Bro Gwenrann	25/06/2016	435,00 € TTC
14/04/2016	contrat d'engagement	Sonneurs de La Turballe	17/06/2016	300,00 € TTC
14/04/2016	contrat d'engagement	Sonneurs de La Turballe	20/07/2016	355,00 € TTC
14/04/2016	contrat d'engagement	Sonneurs de La Turballe	10/08/2016	355,00 € TTC
14/04/2016	contrat de cession	Association Le Bazart Savant	03/08/2016	1065,00 € TTC

- Monsieur le Maire relance les élus, sur leurs disponibilités, pour la tenue des bureaux de vote concernant le référendum du 26 juin prochain.

- Joseph-Marie BERTON souhaite faire une remarque par rapport à la distribution des fleurs qui a eu lieu samedi 30 avril. Il a remarqué que les gens n'ont pas été contrôlés pour la distribution et il s'inquiète que des habitants, des autres communes, viennent chercher les fleurs à La Turballe.

Monsieur le Maire répond que cette année, ils ont voulu faire un essai. L'année dernière, cela s'est avéré un peu compliqué de procéder par les listes électorales car des personnes en résidences secondaires considéraient que c'était un droit d'avoir les fleurs. Du coup, après avoir regardé ce qu'il se faisait dans les autres communes, ils ont essayé de faire la distribution sans contrôle préalable et en jouant sur l'honnêteté des gens. Ils ont distribué environ 2 000 fleurs de moins qu'en 2015. Donc c'est gagnant pour tout le monde. Un numéro de téléphone a été donné aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer et les fleurs leur ont été livrées.

Philippe MAHEUX demande, pour l'année prochaine, sur quel nombre de fleurs la Mairie va se baser ?

Monsieur le Maire répond que ce sera sur 5 000 fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques la séance est levée à 22h11.
Le prochain Conseil Municipal se réunira le 07 juin 2016.

Secrétaire de Séance
Marie-France JACQUET